

Note aux directrices et directeurs de structures Inserm

Les codes BiblioInserm sont strictement personnels et confidentiels

Conformément aux dispositions des licences contractuelles signées entre les éditeurs et l’Inserm, les codes d’accès à BiblioInserm, attribués aux structures ou à titre personnel, sont soumis à une réglementation précise. Placés sous la responsabilité directe des directrices et directeurs de structure, ils sont strictement confidentiels et ne peuvent être diffusés hors du périmètre de votre unité.

Les ressources électroniques mises à disposition sur BiblioInserm sont acquises et financées par l’Inserm. Leur usage est non-commercial, strictement limité à vos activités de recherche et d’enseignement, tel que cela est stipulé dans les contrats signés avec les éditeurs.

Toute utilisation anormale du code attribué et des ressources BiblioInserm par une structure Inserm ou à titre personnel, pourra donner lieu non seulement à la fermeture immédiate du compte concerné, mais aussi à une interdiction définitive d’accès au corpus par l’éditeur, pénalisant ainsi l’ensemble de la communauté scientifique de l’Inserm.

La diffusion de codes auprès de vos collaborateurs hors structures Inserm, ou – du fait d’une bi-appartenance – au sein de centres hospitaliers et services cliniques, d’universités, d’entreprises industrielles – laboratoires pharmaceutiques ou start-up que vous dirigez ou dont vous êtes membre – est strictement interdite.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de fournir chaque année aux éditeurs la liste des ayants droit de notre Institut, selon un référentiel établi officiellement par la direction de l’Inserm, ainsi que la liste des sites d’accès au plan national. Ces données, accompagnées du nombre de documents téléchargés annuellement à partir du site BiblioInserm, servent de base à la tarification des ressources souscrites auprès des éditeurs.

Le budget de l’Inserm attribué aux abonnements est plus que conséquent, s’élevant à plusieurs millions d’euros. Face à des augmentations tarifaires inconsidérées de la part de certains éditeurs scientifiques, de nombreuses universités et organismes de recherche (nationaux ou internationaux) ont été récemment amenés à suspendre nombre de leurs souscriptions, parfois à des revues prestigieuses.

La diffusion de la littérature scientifique la plus large possible a cependant toujours été au centre des préoccupations et de la politique menée par la direction de notre Institut. L’Inserm, au terme d’efforts sans précédent, a pu assurer en 2017 le renouvellement de son corpus d’abonnements, espérant par ailleurs acquérir prochainement de nouvelles ressources.

Nous vous savons gré, dès lors, d’être particulièrement vigilants quant à la diffusion des codes qui vous sont confiés. Votre coopération dans ce domaine est primordiale, et permettra, collectivement, de préserver l’accès d’une littérature indispensable à l’ensemble de notre communauté scientifique.

[BiblioInserm](#)
biblioinserm@inserm.fr